

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

**2020 SG 29** Subventions (65 000 euros) aux associations Association pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (APIPD) (19ème), Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM) (75001), Centre d'Information de Formation Recherche et Développement pour les Originaires d'Outre-Mer (CIFORDOM) (91 Massy), DIFÉ KAKO (13ème), Institut du Tout Monde (ITM) (75007), Opéra Paris Outre-Mer (OPOM) (2ème) et l'Union Nationale de l'Outre-Mer français (UNOM) (12ème) pour l'organisation d'évènements mettant en avant et promouvant les cultures et problématiques de l'Outre-Mer en 2020.

**M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Association pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (APIPD), Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM), Centre d'Information de Formation Recherche et Développement pour les Originaires d'Outre-Mer (CIFORDOM), DIFÉ KAKO, Institut du Tout Monde (ITM), Opéra Paris Outre-Mer (OPOM) et l'Union Nationale de l'Outre-Mer français (UNOM) ;

Sur le rapport présenté par M. Arnaud NGATCHA, au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association APIPD, 20 bis rue Édouard Pailleron 75019 Paris, pour l'organisation de nombreuses manifestations dont une semaine de sensibilisation en 2020 pour informer le public sur la Drépanocytose ;

- Une subvention de 4 000 euros est attribuée au CASODOM, 7 bis rue du Louvre 75001 Paris, pour une action de formation spécifique à destination des jeunes ;
- Une subvention de 11 000 est attribuée au CIFORDOM, rue du Languedoc 91300 Massy, qui organise le réseau Lire à la Maison en confiant à des collégiens un livre sélectionné par le Comité de lecture du Prix Littéraire « FETKANN ! Maryse Condé » ;
- Une subvention de 15 000 euros est attribuée à DIFÉ KAKO, 32 rue du Javelot Tours Anvers 75013 Paris, pour l'organisation du Festival Le Mois Kréyol - Lang épi kilti Kréyol ;

- Une subvention de 14 000 euros est attribuée à l'ITM, 217 boulevard Saint Germain 75007 Paris, pour l'organisation de rencontres-débats pour célébrer les 30 ans du Prix Carbet de la Caraïbe et du Tout Monde ;
- Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association OPOM, 1 rue Dussoubs 75002 Paris pour la création d'un spectacle-hommage à deux femmes intitulée De Vénus à Miriam au pas de mon chant ;
- Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association UNOM, 56 rue du Sahel 75012 Paris pour soutenir le projet ENRESO 2020.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 65 000 euros, répartie comme suit, 12 000 euros à l'APIPD, 4 000 euros au CASODOM, 11 000 euros au CIFORDOM, 15 000 euros à DIFÉ KAKO, 14 000 euros à l'ITM, 7 000 euros à OPOM et 2 000 euros à l'UNOM, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2020 et suivants, au titre des DOM-TOM.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**